



## Module 1.4

<b>Nom du module</b>	<b>1.4 Écologie des murs en pierre sèche, Introduction</b>
<b>Condition</b>	Aucune
<b>Durée</b>	1 jours de théorie et 1 journée d'excursion, 10 heures d'enseignement
<b>Niveaux K</b>	Jusqu'à K2
<b>Compétence</b>	Avoir une connaissance de base de l'écologie des murs en pierre sèche, de leur utilité et de leur importance pour la faune et la flore.
<b>Matières théoriques de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Biodiversité au niveau des murs en pierre sèche.</li><li>- Écologie des murs en pierre sèche.</li><li>- Le rôle de corridors des murs en pierre sèche dans la nature</li><li>- Développement de la biodiversité en fonction de l'âge, de l'environnement ou du microclimat par rapport aux murs en pierre sèche.</li></ul>
<b>Matières pratiques de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Déterminer la biodiversité des murs en pierre sèche par des visites sur le terrain.</li><li>- Mettre en place des pièges et analyser les traces.</li></ul>
<b>Objectifs de la formation</b> (T) Théorie (P) Pratique	<ul style="list-style-type: none"><li>- Expliquer l'importance des murs en pierre sèche pour la faune et la flore (T).</li><li>- Connaître et être capable de décrire le processus de colonisation d'un mur en pierre sèche par les plantes. Connaître et décrire l'évolution des habitats de la faune et de la flore dans les différentes étapes de la dégradation d'un mur en pierre sèche (T).</li><li>- Reconnaître et décrire la valeur écologique des murs en pierre sèche en fonction de l'état de leur structure (T).</li><li>- Connaître et décrire les microclimats des murs en pierre sèche.</li><li>- Connaître et décrire les espèces typiques de faune et de flore qui utilisent les murs en pierre sèche comme habitat (T).</li><li>- Décrire les différentes possibilités de favoriser l'implantation de la faune et de la flore (T).</li><li>- Connaître et décrire le procédé écologiquement correct de rénovation des murs en pierre sèche (T).</li></ul>
<b>Examen sur le module</b>	Certificat de module comme condition d'admission à l'examen de niveau 1. Sur demande, la commission d'examen décide d'une éventuelle dispense du module. Durée de validité : 7 ans.